

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2011**

L'an deux mil onze et le Vendredi 10 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire,.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Daniel MOTTE qui donne procuration à Lise RONDEAU ;
- Loïc MARTIN qui donne procuration à Daniel PITICCO.
- Jean-Pierre CROQUET, excusé ;

Madame Lise RONDEAU a été nommée secrétaire de séance.

---

### **QUESTION A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire demande au Conseil que soient rajoutés deux points à l'Ordre du Jour :

- Avenant n°1 au marché de construction de la cantine scolaire lot 4- Entreprise DURY Couverture ;
- Création d'un poste de contractuel pour besoin occasionnel d'agent d'entretien à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Le Conseil accepte à l'unanimité que ces questions soient rajoutées à l'Ordre du Jour.

Le conseil vote l'approbation du compte rendu du Conseil du 29 Avril 2011. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **AVENANT N°1 AU MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA CANTINE SCOLAIRE LOT 4- ENTREPRISE DURY COUVERTURE**

Le Maire informe le conseil que le bureau de contrôle technique SOCOTEC a émis un avis défavorable concernant les travaux de couverture de la cantine scolaire en construction car la couverture bac acier simple peau avec revêtement anti-condensation telle que prévue initialement, fait l'objet de sinistres récurrents se traduisant par la dégradation des plafonds (formation de gouttes d'eau).

Par conséquent, le conseil prend connaissance et accepte l'avenant n°1 de l'entreprise DURY pour la fourniture et pose d'un isolant en feutre aluminium tendu 80mm en remplacement du revêtement anti condensation sur grillage en support.

### **CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL POUR BESOIN OCCASIONNEL D'AGENT D'ENTRETIEN A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011.**

Suite au départ à la retraite de Madame Ginette LEGENDRE, le conseil décide la création d'un poste d'agent d'entretien sous contrat public et pour besoin occasionnel à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011. Il s'agit d'un contrat de 3 mois renouvelable une fois avant titularisation si la personne convient.

Monsieur PITOU demande que la commission du personnel soit invitée à recevoir les candidats à ce poste. Monsieur LEROY rappelle qu'en qualité de Maire il a des compétences qui lui sont propres, attribuées par les textes et qu'il exerce, juridiquement, indépendamment du conseil municipal, et en particulier il est le chef du personnel communal. A ce titre, le conseil municipal a pour mission de créer les postes et le Maire à charge de nommer aux emplois communaux, et gérer la carrière des fonctionnaires communaux. La commission pourra cependant assister aux entretiens.

## **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission des finances en ce qui concerne l'attribution des subventions 2011 aux diverses associations communales et extérieures.

## **LOCATION A BAIL DES TERRES COMMUNALES DES CHAUMES**

Le Conseil municipal décide d'attribuer les 15 Ha 89a 27 ca des terres communales des Chaumes aux six agriculteurs candidats à la location. Les baux d'une durée de 9 ans seront établis sur la base d'un fermage d'une valeur de 6 quinchaux l'hectare et de 6 lots, attribués après tirage au sort, d'une superficie d'environ 2 Ha 64 ares 87 ca.

*Madame Lise RONDEAU et Monsieur Daniel MOTTE, élus concernés, ne prennent pas part au vote.*

## **OPERATION DE MODERNISATION DE VOIRIE ET DEVIS GOUDRONNAGE 2011**

### ***Opération de modernisation de voirie***

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Avenue Charles de Gaulle, construite sur d'anciens fossés remblayés, présente un affaissement de sa partie droite entre la rue Jubert et de la rue des Treilles. Cette déformation devient dangereuse pour la circulation.

Etant un lieu de passage de gros tonnages (bus scolaires, camions, gros matériel agricole.....) il devient indispensable de remédier à cette déformation.

Le conseil prend connaissance du devis de l'entreprise DENISOT de Gisy-les-Nobles et décide de lancer les travaux. Une demande d'aide du Conseil Général au titre de la « modernisation de voirie » sera déposée.

### ***Devis goudronnage 2011***

Trois devis ont été demandés pour la réalisation du programme 2011 de goudronnage concernant les rues Hébert, Blaise Rigault, Veuve Lebeau, Aubert, de l'hôtel de ville, du Foyer rural, Geofroy de Sargines, et de l'église. Seule l'entreprise COLAS a répondu.

Le conseil prend connaissance de son offre et décide de lancer les travaux.

## **MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE PARCELLE YZORCHE**

Suite à une demande par écrit de Monsieur et Madame YZORCHE concernant leur souhait d'acquérir une parcelle au sein du lotissement du Moulin Neuf, et afin de ne pas retarder leur acquisition, le conseil décide de maintenir le prix de vente au montant initial déterminé au sein de la promesse d'achat signée en 2009.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### ***Avancement de grade ratios promus/ promouvables***

Dans le cadre des possibilités d'avancement de grade annuel, le conseil municipal fixe le taux de personnel promu/promouvables pour chacune des catégories (A, B, C ; administratif et technique) à 100%.

### ***Indemnités de stage allouées au personnel communal***

Le Conseil décide de rembourser le personnel municipal en cas de frais occasionnés dans le cadre de formation ou stages suivis (frais de déplacements, de restauration et d'hébergement si nécessaires) sous forme d'indemnités et selon des critères définis au niveau national.

### ***Indemnités pour mise sous plis***

La commune ayant reçu une enveloppe financière pour la rémunération des agents municipaux qui ont participé à la mise sous plis des bulletins de vote et profession de foi des candidats aux élections cantonales, le conseil accepte d'effectuer le versement des sommes dues.

### ***Indemnités pour dépouillement des élections cantonales***

Le Conseil décide d'attribuer une indemnité aux deux agents administratifs pour les heures effectuées lors du dépouillement des élections cantonales et leurs missions liées à l'établissement et le suivi des procès verbaux.

## **ACHATS DIVERS**

### ***Aire de jeux***

La commission enfance, loisirs et jeunesse se réunira prochainement afin de concrétiser le projet d'équipement de deux aires de jeux pour enfants, une au square du 19 Mars 1962 et l'autre dans le parc de la bibliothèque. Le choix définitif sera fait lors du prochain conseil municipal de juillet.

### ***Imprimante groupe scolaire***

Le Conseil décide de remplacer l'imprimante couleur du groupe scolaire en panne.

### ***Cuves à fuel***

Afin de se mettre en conformité avec les nouvelles normes en vigueur en terme de stockage de produits pétroliers, le conseil décide d'acquérir deux cuves à fuel (une pour le GNR, Gasoil Non Routier, et l'autre pour le carburant des véhicules automobiles de la commune) auprès de la société ACG FOUCHERES.

## **DEPART A LA RETRAITE DE L'AGENT D'ENTRETIEN : INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE**

Le conseil décide de réitérer l'indemnité annuelle versée habituellement à l'agent d'entretien, au prorata des 6 mois en exercice sur l'année 2011.

## **FIXATION DU PRIX DU REPAS A LA CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2011-2012**

Suivant l'indice INSEE de mars 2011 indiquant une augmentation du coût de la vie de +2.1% en un an, le conseil décide d'augmenter le prix du repas servi à la cantine de 2%, soit 4.13€ pour les enfants et 5.95€ pour les enseignants à compter de la rentrée de septembre 2011.

Le coût global à charge de la collectivité par repas sera établi et indiqué prochainement aux administrés au sein du règlement de la cantine et du prochain bulletin municipal.

## **FETE DU 14 JUILLET**

Le conseil décide de reconduire le feu d'artifice le 13 juillet ainsi que les attractions du 14 juillet proposés aux enfants et adultes. Comme chaque année, un repas sera offert aux conseillers et employés municipaux, sapeurs pompiers et musiciens. Un devis sera demandé auprès de Madame MAHON pour le repas et de Monsieur LABROUSSE pour les vins.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Afin d'améliorer encore le fleurissement de la commune et remplacer certaines vasques abîmées le conseil décide l'achat de cinq auges à fleurs.

➤ Le conseil décide de confier l'entretien des avaloirs des bouches d'égout à la société CLOS FONTAINE.

➤ Le conseil donne son accord pour l'organisation d'un spectacle de Starmania "Quand on arrive en ville" en novembre 2011 à la salle des fêtes de Sergines et joué par une troupe de théâtre. Les bénéfices de la buvette seront au profit du CCAS et le coût de l'entrée perçu par la troupe devrait être fixé à 5€ par adulte.

La séance est levée à 22:30 heures.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JCL".

Jean-Claude LEROY.